District de l'Aude de Football

Règlement des compétitions

SENIORS MASCULINES

MAJ : le 18/09/2026

Table des matières

Préambule....1
Section I : Les Championnats Seniors Masculins....1
Article 1 : Composition des poules des championnats....1
Article 2 : Désignation des champions départementaux....1
Article 3 : Accessions et relégations....2
Article 3.1 : Accessions et relégations pour une descente de R3....2
Article 3.2 : Accessions et relégations dans les autres cas de figure....3
Article 4 : Horaires des rencontres....3
Article 5 : Match reporté....3
Article 6 : Challenge de l'Esprit Sportif....4
Article 7 : Exclusion temporaire....4
Section II : Les Coupes seniors Masculines....4
Article 8 : Dénominations des Coupes de l'Aude....4
Article 9 : Engagements....4
Article 10 : Coupe LOPEZ et FAVRE....4
Article 11 : Organisation de la coupe des réserves....5
Article 12: COUPE VIDAL....5
Article 13 : Le Challenge DIGIT – TINENA-ROQUEFORT....5

Préambule :

Les dispositions du présent règlement ont pour objet de compléter les dispositions communes à tous les championnats pour ce qui concerne les différentes compétitions seniors masculines du District de l'Aude de Football.

La Commission des Seniors aura la responsabilité de faire appliquer le présent règlement.

Section I : Les Championnats Seniors Masculins

Article 1 : Composition des poules des championnats

Désignation des divisions	Compositions
Championnat départemental 1 (D1)	Une poule de 12 équipes
Championnat départemental 2 (D2)	Deux poules de 12 équipes
Championnat départemental 3 (D3)	Deux poules de 12 équipes
Championnat départemental 4 (D4)	La composition est décidée en début de saison par la Commission Seniors en fonction du nombre d'engagements

La composition des poules d'un même niveau est établie par zones géographiques (en fonction du nombre de clubs engagés).

Article 2 : Désignation des champions départementaux

Le Premier de D1 est désigné champion de sa division.

Le premier de chaque poule de D2, D3 est qualifié pour la finale qui désignera le champion de la catégorie sur une seule rencontre. Ces finales seront jouées sur un terrain désigné par le Comité Directeur sans prolongation et une épreuve de tirs au but si nécessaire.

En ce qui concerne la D4, la procédure susvisée sera employée s'il y a deux poules.

En revanche, s'il y a trois poules, le premier de chaque poule sera qualifié pour la poule finale qui désignera le champion de D4. Après un tirage au sort, chaque équipe rencontrera ses adversaires une seule fois et ce, alternativement, sur son terrain et sur terrain adverse.

En cas d'égalité pour la première place, les équipes seront départagées après application de l'article 17-2 des dispositions communes.

Dans le cas d'un nombre supérieur de poules, toutes les dispositions seront prises par le Comité de Direction en vue de la qualification des participants à la finale.

Article 3: Accessions et relégations

Article 3.1: Accessions et relégation pour une descente de R3

Les accessions en divisions supérieures dépendent du nombre de descentes du championnat Régional 3.

Le présent article se base sur un scenario comprenant une descente audoise de R3. **Chaque saison les Play-off seront ajournés si descente de club audois de R3.**

Championnat Départemental 1 :

- Le club classé premier accédera en R3.
- Les clubs classés 11e 12ème descendront en D2.
- **Le club classé 10 ème play off (sauf si descente de club audois de R3, si plusieurs descentes de R3 les descentes en D2 seront adaptées)**

Championnat Départemental 2 :

- Les clubs classés premiers de chaque poule accéderont en D1.
- Les clubs classés 11èmes et 12èmes de chaque poule descendront en D3.
- **Les 2 clubs classés deuxième de chaque poule Play-off (vainqueur rencontre 10éme D1)**
- **Les 2 clubs classés dixième de chaque poule Play-off (Vainqueur reste en D2)**

Championnat Départemental 3

Les clubs classés premiers de chaque poule accéderont en D2.

Les clubs classés 11ème et 12ème de chaque poule descendront en D4 (si 3 poules en D4 le moins bon 10eme sera relégué en D 4)

Les clubs classées 2e de chaque poule play-off accessions (gagnant rencontre perdant barrage D2)

Championnat Départemental 4 :

Pour la saison 2026/2027 le championnat sera composé de 3 poules.

Les clubs classés premier de chaque poule accéderont à la D3.

Si 2 équipes d'un même club sont inscrites dans la division une seule pourra prétendre à l'accession à la division supérieure.

Article 3.2 : Accessions et relégations dans les autres cas de figure

Dans le cas d'un nombre supérieur de descente de R3 autant de clubs que nécessaire seront relégués dans chaque division.

En revanche, si après application du présent règlement, il restait des places vacantes, elles seraient attribuées aux clubs les mieux classés de la division inférieure jusqu'aux clubs classés troisièmes.

Puis, les meilleurs 11èmes seraient repêchés par ordre de classement.

Si après application des précédents aliénas, il restait des places vacantes, le Comité directeur pourra autoriser des montées supplémentaires au-delà du club classé 3ème afin de maintenir les poules à 12 équipes.

Le dernier de chaque poule descendra automatiquement sans aucune condition de repêchage.

Si un club qui a gagné son accession en division supérieure refuse cette promotion ou ne peut accéder en raison de dispositions réglementaires, il est remplacé par son suivant au classement, sans toutefois que cette accession puisse aller au-delà du club classé 3ème.

Si un club qui a gagné l'accession en division supérieure refuse cette promotion il ne pourra, pour la saison à venir, prétendre à un titre de champion, ni participer à des phases finales ni accéder à la division supérieure la saison suivante.

Si un club demande la rétrogradation en division inférieur, alors que celui-ci a obtenu le maintien, il ne pourra pas prétendre participer aux phases finales et à l'accession à la division supérieure la saison suivante.

Article 4 : Horaires des rencontres

Les coups d'envois des rencontres sont fixés le vendredi entre 20h et 21h, le dimanche à partir 11h30 ou le samedi à partir de 18h. Les clubs sont tenus d'indiquer au District au moment de l'engagement le créneau horaire retenu.

Le coup d'envoi d'un match en lever de rideau du premier match devra être donné :

- A 12h30 pour une installation disposant de 4 vestiaires
- A 11h30 pour une installation disposant de 2 vestiaires
- A 10H00 si 3 équipes

Les matches pourront être décalés par le club recevant avec l'accord de la commission avant ou après l'horaire officiel dans un créneau respectable :
-dans un délai de 10 jours avant la rencontre l'accord du club adverse n'est pas nécessaire,
-à moins de 10 jours avant la rencontre l'accord du club adverse est obligatoire.

Pour tout cas particulier (ex: en cas de décès d'un membre du club) la commission peut décider de modifier la programmation de la rencontre.

Article 5 : Match reporté

Toutes les rencontres reportées pour diverses raisons devront être jouées avant les matchs retour pour les matchs aller (une dérogation pourrait être accordée par la commission en cas d'intempérie exceptionnel) et tous les match en retard devront être joués avant les deux dernières journées de championnat.

Article 6 : Challenge de l'Esprit Sportif

Les dispositions du Challenge de l'Esprit Sportif s'appliquent à tous les championnats seniors masculins. Le règlement du challenge est disponible sur le site du District.

Article 7 : Exclusion temporaire

Les dispositions de l'exclusion temporaire s'appliquent à toutes les catégories seniors. Le règlement est disponible sur le site du District.

Section II : Les Coupes seniors Masculines

Article 8 : Dénominations des Coupes de l'Aude

Le District organise deux coupes départementales seniors masculines dénommées :

- Coupe LOPEZ
- Coupe FAVRE
- Coupe des réserves
- Coupe Vidal

Article 9 : Engagements :

La Coupe LOPEZ est ouverte à toutes les équipes premières des clubs audois évoluant en compétitions régionales ou départementales.

La Coupe FAVRE est ouverte uniquement aux équipes premières des clubs évoluant en compétitions départementales.

Les clubs dont les équipes supérieures sont engagées en compétitions nationales doivent préciser, au moment de leur engagement, le niveau de l'équipe réserve appelée à disputer la Coupe de l'Aude. Sans précision de la part des clubs, il sera considéré que c'est l'équipe deux qui joue la coupe de l'Aude.

Article 10 : Coupe LOPEZ et FAVRE :

- **Phase 1 48 équipes réparties en 4 groupes de 12.**
- **Chaque équipe joue 4 matchs, 2 à domicile et 2 à l'extérieur**
- **Chaque équipe rencontre une équipe de chaque groupe.**

A l'issu des 4 journées :

- **Les équipes classées 1 à 7 joueront la coupe Lopez**
- **Les équipes classée 8 à 11 joueront la coupe Favre**
- **Les équipes classées 12 à 19 joueront un match de barrage pour accéder à la coupe Favre : 12é Vs 19é – 13é Vs 18é – 14é Vs 17é et 15é Vs 16é**
- **Les 4 Vainqueurs de ses barrages rejoindront les 4 qualifiés pour les 1/4 de finale de la coupe Favre**
- **Les équipes classées de la 20 à la 48é places seront éliminées de toutes les coupes.**
- **Les 16 équipes 1 évoluant en D3 et D4 les mieux classées (y compris les éventuels perdants du barrage pour la coupe Favre) et qui ne seraient pas qualifiées en Lopez ou Favre joueront la coupe Vidal.**
- **En cas d'égalité de point au classement il sera fait appel à l'article 17.1 du règlement des compétition du district.**

Article 11 : Organisation de la Coupe des réserves

Engagements La Coupe des Réserves est ouverte aux équipes réserves (2 – 3 – 4) évoluant en compétitions départementales.

Article 11.1 :

Les 34 équipes inscrites sont répartie en 2 chapeaux de 17 équipes. La phase préliminaire se jouera en format ligue des champions : 4 matchs par équipes, chaque équipe recevra 2 fois et deux équipes d'un même club ne pourront pas se rencontrer.

A l'issue de cette phase les 8 premiers seront qualifiés pour les ¼ de finales de la coupe des réserves qui donneront lieu à un tirage au sort intégral.
En cas d'égalité les règles de départage habituelles seront appliquées.

Article 11.2 : **Restrictions collectives en coupe des réserves L'équipe réserve du club concerné ne pourra comporter plus de 2 joueurs ayant effectivement participé, au cours de la saison, à tout ou partie de plus de dix matches dans l'une des équipes supérieures disputant une compétition. (Championnat et coupe).**

Article 12 : COUPE VIDAL

Article 12.1 La coupe est exclusivement réserve aux équipes premières de D3 et D4 qui s'engagent initialement dans la phase de poule de coupe LOPEZ.

Article 12.2: Les équipes qui ne se qualifieront pas pour les phases à élimination directe de la coupe FAVRE et appartenant à la D4 ou D3 seront reversée automatiquement en Coupe Vidal **Article 12.3:** Les équipes participant au tour à élimination directe seront repêchés si élimination de la coupe FAVRE ou si élimination sur les barrages et /ou pour compléter le nombre d'équipe en 8éme de finales. Possibilités de tirage au sort s'il y a trop d'équipes susceptibles d'y participer si perdant et appartenant à une D4 ou D3, elles seront reversées en coupe VIDAL.

Article 12.4: La coupe VIDAL débutera par les quarts de finales ou les 8eme de finales en fonction de l'article13.2 et 13.3 et en fonction du nombre d'équipes susceptibles d'y participer

Article 13 : Le Challenge DIGIT – TINENA-ROQUEFORT

Le Challenge Tinena opposera sur des matchs de 45 minutes les vainqueurs :

- Coupe Lopez
- Coupe Favre
- Coupe Vidal
- Championnat de D1

⚽ Format

Demi-finale 1

Coupe Lopez VS Coupe Favre

Demi-finale 2

Coupe Vidal VS Champion de D1

Petite finale

Perdant demi-finale 1 VS Perdant demi-finale 2

Match pour la 3e place

Finale

Vainqueur demi-finale 1 VS Vainqueur demi-finale 2

Le vainqueur devient Champion du Challenge Tinena 🏆

Total : 4 matchs de 45 minutes.

En cas de carton rouge sur la demi-finale, le joueur ne peut pas jouer la finale suivante.

Pour ces rencontres 5 Joueurs sur le banc seront autorisés.

Article 14 Matchs et finales de championnats et coupes :

En cas d'égalité, pour tous les matchs des finales de championnats et de coupes les équipes seront départagées par une séance de tir au but